

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
--------------------	----------------	---

95	95	78
----	----	----

PRÉSENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	15
ABSENTS	17

Vote Pour :	78
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**Date de la Convocation**

14 JUIN 2022

**Date d’Affichage**

14 JUIN 2022

*L’an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président*

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Philippe ISSARD, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michèle LAVIT, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ Marie-Claire MATE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire:** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Paul BOULVRAIS, Philippe BARTHES à Blaise AZNAR, Michel BONNET à Jean-François BAULES, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Dominique BOYER à Marilyn LHERM, Arielle BRUN à Caroline BREUILLARD, Bernard FERRET à François JONGBLOET, Claire FITA à Blaise AZNAR, Marie GRANDEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Pierre TRANIER, Patrick MONTELS à Claude SOULIES, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Christophe HERIN, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-Louis BOULOC, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Malika ENNAJJARY, Max ESCAFFRE, Christophe GOURMANEL, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Christian SERIN, Gilles TURLAN,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°134\_2022

ACTES : 7.1.4

**OBJET DE LA DELIBERATION : 06- Décision Modificative N°1 Budget Déchets TEOM**

## Exposé des motifs

Conformément à la délibération du 17 décembre 2018 relative au dispositif de reversement des soutiens à la communication, le Syndicat mixte TRIFYL reverse aux collectivités adhérentes une part des soutiens attribués par CITÉO.

Au vu des opérations réalisées par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en 2020, le Syndicat mixte TRIFYL vient de procéder au versement de la somme de 4 000 € au titre du soutiens aux postes d'ambassadeurs du tri, et, 6934,40 € au titre du soutien à la communication.

### Le Conseil de Communauté,

Ouï cet exposé,

Vu l'avis de versement du Syndicat Mixte TRIFYL,

Vu le budget primitif 2022 TEOM voté le 11 avril 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens généraux le 9 juin 2022,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** par décision modificative l'inscription de ces recettes au budget 2022 et d'effectuer les écritures suivantes :

#### Section de fonctionnement

##### Recettes

Compte 7478 – autres organismes + 10 930 €

Fonction 812

(Service SOUTIENS gestionnaire TEOM)

##### Dépenses

Compte 6236 – catalogues et imprimés + 10 930 €

Fonction 812

(Service SENSI gestionnaire Communication)

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication/affichage/notification

du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,

Paul SALVADOR



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*